



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. NAVARRENX
1 RUE DES REMPARTS BP 13
64190 NAVARRENX



M PERSILLON FRANCIS
110 RUE DU HALLY
40465 PONTONX SUR L ADOUR

Vos références

Numéro fiscal : 00 17 937 140 018 C
Référence de l'avis : 17 64 4333319 49

Numéro de propriétaire : 466 P00019 E

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0351 MB34MD
M PERSILLON FRANCIS MARCEL

PROP/INDIVIS MB4D2T
MME PERSILLON CATHERINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 11/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **16/10/2017** **117,00 €**

TFTI V9.9 040717 C 3 N

64018

**ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.**

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer
par smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

M PERSILLON FRANCIS
110 RUE DU HALLY
40465 PONTONX SUR L ADOUR

CKP235051030836 *

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZZ0050021764433331949TIP
DGFIP ICS : FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES
17 64 4333319 49 R 221 2017 64018 16/10/2017 Montant : 117,00 €

DATE ET LIEU SIGNATURE



FR06 3000 2017 3200 0009 0433 G36
M PERSILLON

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
CS 89074
35907 RENNES CEDEX 9

Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

176443333193 M

PERSILLON 30002017320000090433G36

001110000122 11221317644333319490640180983906 11700

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
0 810 012 034 * - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :
TRES. NAVARRENX
1 RUE DES REMPARTS BP 13 64190 NAVARRENX
Tél : 05 59 66 50 79
• Sur le montant de votre impôt :
SIP OLORON-SAINTE-MARIE SAID OLORON-EST 14 RUE ADOUE
BOITE POSTALE 139 64404 OLORON STE MARIE CEDEX
Tél : 05 59 88 66 37



* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 640 PYRENEES-ATLANTIQUES

Commune : 466 A RIVEHAUTE

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		6,54 %	%	3,40 %	13,47 %	%	%	%	
Taux 2017		6,54 %	%	3,72 %	13,47 %	%	%	%	
Propriétés bâties	Adresse	5012 BIBI							
	Base ①	481		481	481				
	Cotisation	31		18	65				114
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations								
	2016	31		16	65				
2017	31		18	65					
Cotisation totale ③	31		18	65				114	
Variation ④	+4,26 %	%	%	0 %	%	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
2016									
2017									
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « Collectivité »									
Le taux de variation de la colonne commune est calculé en retenant les cotisations communales et intercommunales.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			3
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 640 51 021 018 466 466 F P						Montant de votre impôt :			117